



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie
nationale

N° 27 161
01 AVRIL 2016
GEND/DPMGN/SDGP/BSOCCSTAGN/SGP

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA GENDARMERIE NATIONALE
Direction des Personnels Militaires de la
Gendarmerie Nationale
Sous-direction de la Gestion du Personnel
Bureau du personnel sous-officier du
corps de soutien technique et administratif
de la gendarmerie nationale

Le ministre de l'Intérieur,

- VU le code de la défense ;
- VU le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers marinières de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (class : 91.08) ;
- VU le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié, relatif aux militaires engagés (class : 24.02) ;
- VU l'arrêté du 2 décembre 2008 fixant, pour la gendarmerie nationale, la composition du conseil prévu à l'article 12 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers marinières de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (class : 91.08) ;
- VU l'arrêté du 30 mars 2012 fixant les conditions physiques et médicales d'aptitude exigées des personnels militaires de la gendarmerie nationale et des candidats à l'admission en gendarmerie (class : 12.48) ;
- VU l'instruction n° 56 000 du 25 juin 2013 relative aux modalités d'admission dans le corps des sous-officiers de carrière du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (NOR : INTJ1314886J) (class : 91.31) ;
- VU la circulaire n° 39 000 GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 12 mai 2014 relative à la pratique du sport par les militaires de la gendarmerie nationale (class : 32.09) ;
- VU la circulaire n° 68 466 GEND/DPMGN/SDGP/BSOCCSTAGN/SGP du 16 octobre 2015 relative à l'admission dans le corps des sous-officiers de carrière du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2016 ;
- VU la décision n° 25 706 du 25 mars 2016 portant ajournement dans le corps des sous-officiers de carrière du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2016 (NOR : INTJ1608517S) ;
- VU la réussite constatée aux tests du contrôle de la condition physique du militaire en 2015,

.../...